

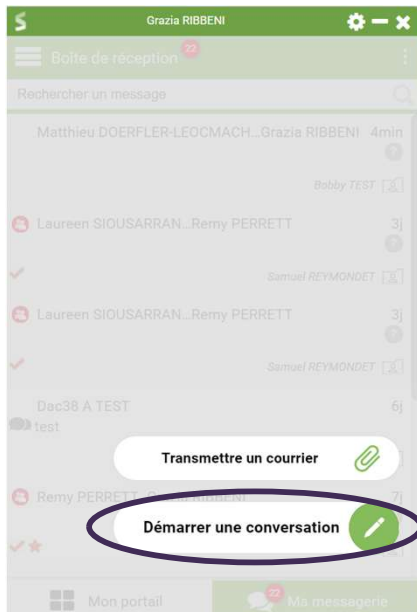


? Téléexpertise

L'échange sécurisé et rémunéré autour d'une problématique patient.

Demander une téléexpertise : Comment faire ?

1

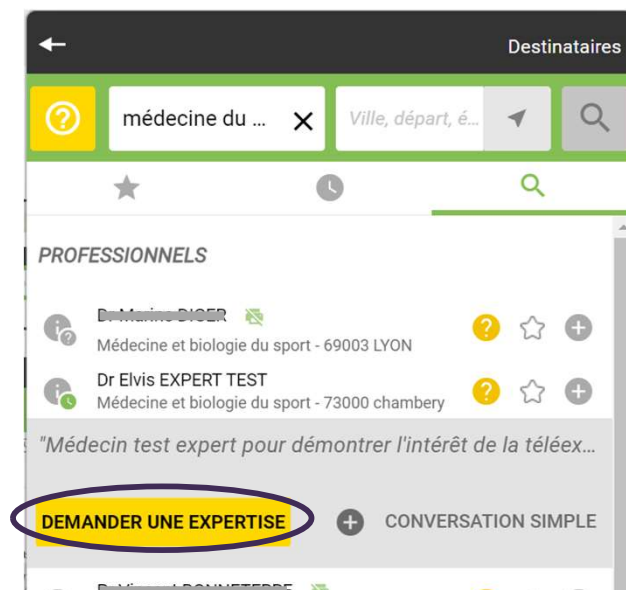


Démarrez une conversation et utilisez le filtre « experts déclarés seulement ». Cherchez par nom, spécialité ou code postal

2



3



Cliquer sur « Demander une expertise » et échangez avec l'expert. Puis déclarez l'acte à l'Assurance Maladie en utilisant le code « RQD »

En savoir plus sur la cotation
<https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/Mode-operatoire-telemedecine-Fevrier2022.pdf>



Besoin d'aide ?
Contactez-nous sur www.sante-ara.fr/contact